

PRENUMERATA

w Paryżu i na prowincji:

KWARTALNIE... 4 fr.
 PÓLROCZNIE... 7 fr.
 ROCZNIE... 12 fr.

Zagranicą:

PÓLROCZNIE... 8 fr.
 ROCZNIE... 15 fr.

POLONIA

REVUE HEBDOMADAIRE POLONAISE

PARAISANT CHAQUE SAMEDI

ABONNEMENTS

Paris et Départements:

TROIS MOIS... 4 fr.
 SIX MOIS... 7 fr.
 UN AN... 12 fr.

Étranger:

SIX MOIS... 8 fr.
 UN AN... 15 fr.

REDAKCJA I ADMINISTRACJA — 10, rue Notre-Dame-de-Lorette, 10, PARIS — RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Henryk Sienkiewicz et les Allemands

Les Allemands, qui essaient par tous les moyens de falsifier l'opinion mondiale, n'hésitent même pas d'abuser du nom de feu Henryk Sienkiewicz. Les représentants des empires centraux sont allés jusqu'à rendre honneur aux dépouilles mortuaires du grand écrivain polonais.

Quels étaient donc les vrais sentiments d'Henryk Sienkiewicz pour les Germains et leurs Chefs?

Pour celui même qui ne connaît que superficiellement l'œuvre de l'immortel auteur, cette question ne présente aucun doute.

L'histoire de « Bartek le Vainqueur », des « Chevaliers teutoniques » et de tant d'autres forment un document irréfutable.

Mais à part ses manifestations littéraires, Henryk Sienkiewicz laisse dans son testament à la nation polonaise des preuves autrement précises.

Rappelons ici son admirable lettre adressée aux intellectuels du monde entier, le 10 décembre 1907, à propos de l'expropriation forcée des Polonais sous la domination prussienne; rappelons aussi sa fameuse lettre à Guillaume II qui lui a valu l'interdiction de traverser les frontières de l'empire allemand.

Outre ces documents, nous pouvons témoigner ici que dans le dernier entretien que nous eûmes avec notre grand citoyen, il y a un mois, à Vevey, en Suisse — Henryk Sienkiewicz nous dit textuellement :

— Guillaume II? C'est le plus misérable des cabotins.

V. G.

A Sa Majesté l'Empereur

Guillaume II, roi de Prusse

Sire,

Au moment où, dans l'Univers civilisé, tous les yeux sont tournés avec un douloureux étonnement vers une province de votre vaste empire, au moment où la presse de toutes les nations, y compris les journaux allemands honnêtes, constate et réprovoque l'iniquité commise à l'égard des enfants polonais dans le Royaume de Prusse, tout homme, tout chrétien, et à plus forte raison tout Polonais, peut légitimement s'adresser à Votre Majesté, au nom de la justice.

La justice, en effet, est supérieure à toutes les raisons d'Etat, à toutes les raisons politiques qui, par cela seul qu'elles la foulent aux pieds, sont erronées et font fausse route. Le mal et l'iniquité appellent une réparation, et cette réparation est dans les mains du monarque. La Providence qui, dans ses insondables décrets, a mis sous votre autorité une fraction considérable du grand peuple polonais, a, en même temps, imposé à Votre Majesté le devoir de respecter l'âme

de ce peuple, de le protéger, de veiller sur son bonheur, sa foi, sa langue, ses traditions et ses sentiments.

Cependant, les territoires polonais incorporés à l'Etat prussien sont devenus un enfer de souffrances, et ces souffrances, hélas! n'ont fait que grandir, s'aggraver sous votre règne. Les plaintes des opprimés non seulement retentirent sans écho, mais encore le gouvernement de Votre Majesté y répond par des lois qui, même aux étrangers, paraissent des mesures de haine, de violence, on dirait de vengeance.

Paisible, la population polonaise, tout aussi bien que l'allemande, paie l'impôt du sang et des biens; elle n'a pas recours aux armes. C'est donc en vain que la haine s'efforce de pallier ses actes d'oppression, de vengeance, en accusant calomnieusement les Polonais de préméditer le renversement du Royaume de Prusse. Il est indigne d'un peuple puissant de chercher à persuader à soi et aux autres ce qu'il ne croit pas lui-même. Un mouvement spontané, la résistance que la nature humaine oppose à qui la violente, n'est pas de l'agitation politique. Là, où il s'agit de la défense des droits éternels de l'homme et de Dieu, de la sauvegarde des rapports de la créature avec le Créateur, de la protection de la plainte et de la prière humaines, la conscience seule est le meilleur agitateur. Sire, dans votre Royaume, jusqu'ici le fonctionnaire prussien s'est toujours placé entre le peuple polonais et son souverain de la terre, afin qu'aucune plainte ne parvint au pied du trône: Il se propose maintenant d'intercepter encore à ce peuple la voie qui le mène à Dieu. Sire, la mesure des persécutions des corps et des âmes est comble cette fois!

Elle est impitoyable, barbare, la loi qui oublie que les titres doivent avoir un gîte, la loi qui défend aux Polonais de se bâtir un toit sur le coin de terre qui leur appartient.

Elles sont hideuses, profondément immorales et aucune raison d'Etat ne saurait les légitimer, ces lois qui font couler les pleurs de milliers d'enfants sans défense.

A l'école, l'instituteur prussien n'est pas le guide qui instruit l'enfant polonais et le dirige vers Dieu: c'est plutôt une sorte d'impitoyable horticulteur à qui incombe l'obligation officielle de transformer par force le sain et robuste arbrisseau polonais en un sauvageon rabougri et chétif, mais allemand. Aussi, d'année en année, dans ces écoles, redoublent les sanglots, les sifflements des verges, les martyrs.

La mesure comble à l'égard de Dieu et des hommes appelle la colère de Dieu et des hommes; elle appelle aussi l'opprobre. Les ancêtres de Votre Majesté ont fait de nombreuses guerres, heureuses et malheureuses, justes ou injustes devant l'histoire, mais grandes et difficiles. Aujourd'hui, la grande guerre, la plus grande guerre, c'est celle de tout l'Etat, de toute la puissance prussienne contre les enfants. Les armes qu'on y emploie sont, d'un côté, la prison

et le fouet, de l'autre, les pleurs. Certes, plus serait décisive la victoire de l'Etat, plus elle serait honteuse. Et c'est pourquoi Votre Majesté ne veut, ne peut pas permettre qu'une guerre semblable soit le haut fait de son règne, qu'elle le caractérise à jamais dans l'histoire, qu'elle y imprime son nom.

Aux termes même du manifeste royal de 1867, il est garanti aux sujets polonais du Royaume de Prusse que, par leur incorporation à la confédération de l'Allemagne du Nord, il ne sera porté aucune atteinte ni à leur langue, ni à leur religion, et qu'au sein de la confédération ils doivent rester Polonais, conserver leur langue et leurs mœurs. Comment ont été tenues ces promesses, cette parole royale? Votre Majesté est le gardien de l'honneur de l'Allemagne, de l'honneur de la dynastie, le représentant de l'idée monarchique; qu'elle daigne donc remarquer que si le respect du plus humble de ses sujets dépend de sa foi au serment en la parole donnée et tenue, avec quel affreux sentiment d'amertume et de doute doivent lire les promesses précédentes non seulement les Polonais mais les monarchistes allemands.

Parviendront-ils à détourner cette pensée que l'idée monarchique n'est pas ce qu'elle devrait être, appuyée sur une base éthique inébranlable et qu'à défaut de cette base elle est incapable de résister aux flots hostiles que l'heure présente accumule autour d'elle.

La mesure est comble. Les lois injustes sont indignes du nom de lois: les lois exceptionnelles outrageant le sentiment de l'équité sont un glaive à deux tranchants. Les futures révolutions sociales peuvent se retourner contre l'Etat. Je suis loin de préjuger de l'avenir du Royaume de Prusse: j'ose simplement énoncer ce principe historique: le gouvernement, qui se permet tout, enseigne à ses administrés qu'ils peuvent aussi tout se permettre. Il n'y a pas de droit contre le droit et le droit à l'existence a été donné par Dieu aux nations. Ce droit est, de par la grâce de Dieu; par conséquent, la monarchie qui, elle aussi, affirme tenir ses droits de cette grâce, ne devrait pas y porter atteinte, car du même coup elle déchire et ruine les siens.

Mais Votre Majesté sera elle-même le meilleur juge dans ce débat. Toutefois, qu'elle veuille bien envisager en face cette vérité qui ressort de la conduite de l'Etat à l'égard des Polonais et qui, quoique étouffée, éclate et flamboie. Des millions de vos sujets que la Providence vous a chargé de protéger se sentent, sous votre gouvernement et sous celui de vos ministres, plus malheureux qu'ils ne l'ont jamais été auparavant: on viole le droit de l'homme sur la terre; on viole le droit du foyer, les enfants pleurent devant les barrières posées entre leurs âmes et Dieu! Et en présence de cette situation, que votre conscience chrétienne et royale dicte à votre volonté les actes à accomplir.

HENRYK SIENKIEWICZ.

Zakopane (Pologne Autrichienne),
19 novembre 1906.

LETTRE DE HENRYK SIENKIEWICZ AUX INTELLECTUELS, A PROPOS DE L'EXPROPRIATION FORCÉE DES PO- LONAIS.

Paris, le 10 décembre 1907.

Monsieur,

Le *xx^e* siècle voit s'accomplir un fait inouï, une insulte à la civilisation, au droit, à la justice et à toutes les conceptions humanitaires qui sont le fondement de la vie et de la culture intellectuelle des sociétés modernes.

Depuis longtemps existait déjà, dans la Pologne prussienne, une Commission de colonisation ayant pour mission de racheter leurs terres aux Polonais afin d'y établir des Allemands, en payant ces propriétés avec des fonds auxquels contribuaient forcément, par les impôts, les Polonais eux-mêmes, sujets prussiens. Si nous ajoutons à cela le martyre des enfants polonais dans les écoles allemandes et le récent projet de loi interdisant l'usage de la langue polonaise dans les réunions publiques, il semble impossible que l'iniquité et le mépris de l'égalité devant la loi puissent être poussés plus loin. Et cependant le gouvernement qui a pour principe que « la force prime le droit » n'a pas voulu s'arrêter là.

En effet, on vient de présenter à la Diète de Prusse un projet de loi sur l'*expropriation forcée*. Les Polonais soumis au sceptre prussien seraient enfin déracinés de ce sol qui est leur patrie, la terre aimée sur laquelle, depuis des milliers d'années, toute une suite de générations sont nées, ont vécu et restent ensevelies.

La partie de la Pologne dont s'est emparée la monarchie des Hohenzollern n'a jamais allumé les flammes révolutionnaires; elle se conduit pacifiquement, remplit strictement les pénibles devoirs que lui ont imposés les événements; elle paie les impôts et fournit un contingent militaire dont plus d'une fois Bismarck lui-même a admiré la vaillance. Aussi, lorsque les premières nouvelles au sujet de l'*expropriation forcée* parurent dans la presse européenne, jugea-t-on universellement ce projet comme une sauvage et folle élucubration de quelques fanatiques privés non seulement de sens moral, mais de raison. On se persuadait qu'un Etat civilisé, qui reconnaît le droit de propriété comme la pierre angulaire de l'édifice social, n'irait jamais jusqu'à fouler aux pieds, avec tant de brutalité, et ce principe même et les plus élémentaires conceptions de la justice. Personne ne pouvait croire qu'un tel crime fût possible dans une société qui se considère et se dit chrétienne.

Pourtant, le chancelier Bülow a présenté à la Diète de Prusse un projet de loi sur l'*expropriation forcée des Polonais*, et la Diète, au lieu de renvoyer le chancelier à l'étude du droit et de la morale, a renvoyé le projet à la Commission.

La nouvelle officielle de cet événement s'est répandue déjà dans le monde entier et, pour l'honneur de l'humanité, il faut constater que partout elle a provoqué un cri unanime de protestation et d'indignation. La presse européenne, sans distinction de couleur ni de partis — et avec elle toute la presse allemande indépendante, — a condamné l'acte du gouvernement prussien comme un ignominieux attentat contre les droits naturels de l'humanité et contre la constitution en vigueur dans le royaume de Prusse.

Même un pareil gouvernement est obligé de tenir compte de cette indignation et de ce mépris universels.

Mais nous, Polonais, nous désirons que cette protestation contre la barbarie dure le plus longtemps possible et qu'elle prenne les proportions les plus vastes. C'est pourquoi nous ne jugeons pas suffisantes les voix de la presse, obligée

qu'elle est de s'occuper chaque jour de faits nouveaux. Cette protestation n'acquerra la durée, et en même temps une immense autorité, que si, dans le monde entier, les représentants les plus éminents de la science, de la littérature et des arts veulent bien exprimer individuellement leur opinion. Ce sera là le jugement définitif de la conscience universelle en face d'un crime sans précédent; et ce sera aussi le plaidoyer le plus puissant pour la défense d'une importante fraction d'une nation civilisée qui a bien mérité de l'humanité.

Il ne s'agit nullement ici de se mêler des affaires intérieures de la monarchie des Hohenzollern. Il s'agit d'une question dans laquelle a droit à la parole tout homme civilisé, et surtout ceux qui, parmi les nations, sont les piliers de la civilisation et de la culture intellectuelle.

C'est pour cette raison que nous nous adressons à vous, Monsieur, en vous priant instamment de vous prononcer sur le projet présenté par le gouvernement prussien et qui a pour but d'arracher leur terre aux Polonais au moyen de l'*expropriation forcée*. Nous nous adressons à vous, non que nous supposions un seul instant que votre opinion puisse être autre chose qu'une parole d'indignation et de réprobation, mais parce qu'un blâme public venant d'un homme éminent tel que vous sera la condamnation de la plus grande iniquité et de la plus grande infamie dans l'histoire du *xx^e* siècle: il remplira d'ardeur et d'espoir la nation polonaise et sera même d'un puissant secours pour tous les honnêtes gens de l'Allemagne qui, ne voulant pas voir leur patrie se déshonorer devant l'univers entier, combattent fermement l'odieuse projet du gouvernement prussien.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération,

HENRYK SIENKIEWICZ.

Les obsèques de Henryk Sienkiewicz

L'église catholique de Vevey si harmonieuse dans sa simplicité était comble. Il y avait surtout des Polonais venus de toutes les régions de la Suisse hospitalière pour rendre les derniers devoirs à leur compatriote vénéré, dont la mort a couvert de deuil toute leur nation.

Mais les Polonais n'étaient pas seuls à se presser autour du cercueil de Henryk Sienkiewicz. Le Gouvernement fédéral Suisse et la ville de Vevey avaient envoyé leurs délégués, ainsi que les représentations diplomatiques des Etats européens à Berne. D'une part se trouvaient présents à la cérémonie funèbre les représentants des Etats de l'Entente, de l'autre, ceux des Empires centraux.

Dans le chœur orné de tentures de crêpe, sur un catafalque bas, reposait la dépouille du grand écrivain, recouverte d'un linceul amarante sur lequel on voyait un grand Aigle blanc. La balustrade qui sépare le chœur de la nef disparaissait sous un amas de fleurs et de couronnes où dominaient le rouge et le blanc, couleurs polonaises. A part les couronnes envoyées par les corps diplomatiques, on en distinguait deux: celle de la ville de Varsovie avec la Sirène de ses armoiries, l'autre qui portait comme inscription: « Au grand Polonais, les provinces de Lublin, de Radom, de Kielce et de Piotrkow ». On en remarquait encore une autre, splendide, avec cette brève dédicace: « Ignace Paderewski à Henryk Sienkiewicz ». La plupart des organisations polonaises en Suisse aussi bien celles qui existent depuis longtemps que celles de fondation ré-

cente, avaient également déposé des couronnes; celles-ci auraient sans aucun doute, été plus nombreuses encore si l'on ne s'était donné le mot, parmi les Polonais de Suisse, pour recueillir au lieu de fleurs, un fonds destiné spécialement aux orphelins et versé au Comité de secours.

Dès dix heures du matin on a célébré des offices aux chapelles des bas-côtés tandis que le chœur chantait des hymnes nationaux. Avant onze heures l'église regorgeait de monde. Aux premiers bancs se trouvaient les délégués de la Pologne et des organisations nationales; immédiatement après venaient les représentants de la Suisse et des autres Etats européens; le reste des places dans la nef principale était occupé par les Polonais des institutions et organisations nationales en Suisse, avec à leur tête, le Comité général de Vevey qui se trouvait au grand complet. Malheureusement les délégués du pays lui-même étaient absents. Ceux du Conseil municipal de Varsovie n'avaient pu venir. On n'y voyait pas non plus M. le Dr Bilinski, président du Club polonais de Vienne, malgré qu'on eût annoncé son arrivée. Néanmoins toutes les régions polonaises étaient représentées. Non seulement Varsovie, Posen, Cracovie et Leopold, mais aussi les Polonais de Lithuanie et de Ruthénie ainsi que nos organisations nationales: Musée de Rapperswil, Société de l'Ecole populaire de Cracovie, la Maternelle scolaire de Cieszyn (Silésie autrichienne). Tous avaient tenu à honneur et s'étaient fait un devoir d'y avoir leurs représentants.

La cérémonie commença à 11 heures. Six étendards aux couleurs et aux armes polonaises se rangeaient autour du catafalque et l'orgue fit retentir les accents de la marche funèbre de Chopin. La messe fut célébrée au maître-autel par le curé de la paroisse de Vevey, assisté d'un nombreux clergé polonais. Pendant la cérémonie d'excellents solistes polonais et étrangers exécutèrent des œuvres musicales d'après un programme habilement composé par M. Henryk Opienski. Le vieil hymne guerrier « Bogorodzica » (Hymne à la Sainte Vierge) fit particulièrement une profonde impression. C'est celui que chantait jadis — comme l'a merveilleusement décrit Henryk Sienkiewicz lui-même — les chevaliers polonais en défendant leur patrie sur les champs de bataille de Grunwald, de Chocim, de Zbaraz et sur les murs de Czenstochowa.

Après l'évangile, l'officiant lut du haut de la chaire un télégramme adressé par le cardinal Gasparri à M. A. Osuchowski, président du Comité général de Vevey, et dont voici le texte: « Le Saint-Père, très peiné de la douloureuse nouvelle du décès de votre illustre concitoyen Henryk Sienkiewicz, prend une vive part à votre deuil et à celui du Comité général polonais et prie Dieu d'accorder une éternelle récompense à ce vaillant chrétien, si méritant de l'Eglise et de sa noble patrie. » Lentement, parmi les chœurs et les soli, la cérémonie tirait à sa fin. Un frisson de tristesse parcourut l'assemblée lorsque les prêtres entonnèrent le funèbre « Requiem aeternam dona ei Domine ». Un instant après montait en chaire l'abbé Gralewski, prédicateur varsovien bien connu. Dans son oraison funèbre, en des paroles profondément émues, il évoqua aux yeux de ses auditeurs polonais la grande et noble figure du poète défunt, les personnages inoubliables créés par son génie et qui sont devenus comme des symboles du polonisme, enfin ses vertus pour lesquelles la nation polonaise lui offrait le tribut sincère de sa reconnaissance et de sa vénération.

L'oraison funèbre terminée, retentit dans toute sa majesté l'hymne national polonais:

« Dieu, toi qui pendant des siècles entouras la Pologne d'une auréole de gloire et de puissance... »

Toute l'assistance se leva pénétrée d'une émotion profonde. Les accents de l'hymne emplirent l'église au moment même où l'autel était soudain baigné des rayons du soleil. Aussi, malgré le deuil des cœurs polonais après une perte aussi grande pour la nation que celle de Henryk Sienkiewicz, ce n'est pas sans une foi profonde en un meilleur avenir que s'est élevée de toutes les poitrines l'invocation finale :

« Daigne nous rendre, Seigneur, la Patrie et la Liberté. »

En l'honneur d'Henryk Sienkiewicz

La Société Littéraire Artistique Polonaise de Paris vient de recevoir une lettre de M. le Secrétaire Général Civil de la Présidence de la République, ainsi conçue :

« M. le Président de la République a reçu la lettre par laquelle vous lui faites part de la mort du grand écrivain qu'était Henryk Sienkiewicz. »

« M. le Président s'est montré douloureusement ému en apprenant, il y a quelques jours, la nouvelle du décès de votre glorieux compatriote qui s'était acquis en France, comme d'ailleurs dans tout l'univers des lettres, la juste renommée que lui valaient son infatigable fécondité, ses affinités latines, son imagination créatrice, qualités maîtresses qu'il mit avec tant d'ardeur au service de sa patrie. »

« M. le Président me charge d'être auprès de vous l'interprète de toute sa sympathie à l'occasion de la perte cruelle faite par la Pologne en la personne de Sienkiewicz qui en incarna la belle âme et en demeura toujours une des gloires les plus pures. »

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, etc. »

Ce témoignage de sympathie que Son Excellence M. le Président de la République a bien voulu nous exprimer trouvera certainement un écho de profonde gratitude dans les cœurs de tous nos compatriotes.

Parmi les très nombreuses condoléances et les nombreuses preuves de sympathie que nous avons reçues, qu'il nous soit permis de citer celles de Son Excellence M. Emile Loubet, ancien Président de la République; — de Son Altesse le Prince Bonaparte; — de M. E. Laurent, Préfet de police; — de M. Emile Flourens, ancien ministre des Affaires Étrangères; — de M. Louis Liard, membre de l'Institut, Vice-Recteur de l'Académie; — de M. Emile Boutroux, de l'Académie Française; — de M. Georges Blondel, professeur à l'École des Sciences Politiques; — de M. le Comte de Nalèche, Directeur du « Journal des Débats »; — de M. René Pinon, professeur à l'École des Sciences Politiques; — de M. le Prince et M^{me} la Princesse de Bauffremont, Duc et Duchesse d'Atrisko; de M^{me} Juliette Adam; — de M. Marius Ary Leblond; — de M. et M^{me} de Romilly; etc...

La Pologne fut toujours, quoi qu'on ait dit, un Etat homogène, naturel, très légitimement construit, à peu près comme la France. En l'une comme en l'autre (comme en tout corps bien organisé) la dualité harmonique est un moyen d'unité. Entre ces deux moitiés (Pologne et Lithuanie), il y a moins de différence qu'entre la France du midi et la France du nord; on n'y voit pas la dissemblance extrême qui sépare le Provençal du Flamand. Les Etats qui l'ont partagée sont, au contraire, hétérogènes et tout artificiels; la Prusse est une mosaïque; l'Autriche une caricature, la Russie est un monstre.

J. MICHELET.

(Les légendes démocratiques du Nord
(en 1854), p. 101-102.)

POLONIA-NOËL

Notre album « Polonia-Noël », qui paraîtra vers la fin de l'année, sera consacré à :

LA FRANCE ET LA POLOGNE A TRAVERS LES SIÈCLES

Il rappellera tout ce qui, à partir du x^e siècle jusqu'à nos jours, a uni la Pologne à la France. Il fera revivre tout ce qui a contribué à établir et resserrer les liens historiques et sociaux existant entre les deux pays ainsi qu'à rapprocher les affinités de leur civilisation. Il fera valoir tout ce qui a transformé ces liens en une amitié inébranlable, puisant sa force dans des sentiments généreux dont l'origine remonte à des siècles et qui, à plus d'une reprise, ont éclaté avec la force irrésistible d'éléments déchainés.

La couverture et la page de titre sont exécutées par l'éminent artiste peintre M. Boleslas Buyko, du Salon des Artistes Français. La couverture est or et blanc, la page de titre représente un symbole historique des liens qui unirent la France et la Pologne. Cette page est tirée en cinq couleurs par la Lithographie Monroq.

Cet album, outre toute une série d'articles et d'études, d'historiens et d'écrivains français et polonais, dont nous publierons les noms dans le prochain numéro, sera richement illustré et formera une grande édition luxueuse in-quarto jésus.

Les souscriptions sont reçues à l'Administration de « Polonia » au prix de 5 francs l'exemplaire, franco province et étranger, 5 fr. 60.

Les Polonais d'Amérique protestent contre la proclamation Austro-Allemande

M. Jean Smulski, président du Département national polonais d'Amérique à Chicago, câble à l'Agence centrale polonaise de Lausanne, que les chefs des organisations polonaises aux États-Unis de l'Amérique du Nord, ainsi que le célèbre artiste et patriote polonais J. I. Paderewski, se joignent à la protestation des politiques des trois parties de la Pologne, publiée le 11 novembre à Lausanne et à Paris, contre la proclamation du 5 novembre des Empires centraux. L'accession des Polonais d'Amérique, formulée en termes énergiques, a été câblée hier à MM. Asquith, Briand et Boselli; elle est aujourd'hui publiée par la presse américaine anglaise, de même que par la presse américaine polonaise.

C'est ainsi que s'élèvent contre les projets austro-allemands non seulement des hommes politiques dirigeants les trois tronçons de la Pologne qui se sont voués à la cause polonaise à l'étranger, mais encore les quatre millions de Polonais de l'émigration transatlantique.

L'importance de l'émigration polonaise aux États-Unis est affirmée par son développement depuis 1871. Alimentée par tous les territoires polonais, presque insignifiante à l'origine, elle comprend maintenant plus de quatre millions de Polonais, dont près de 400.000 dans la seule ville de Chicago. C'est une population laborieuse, économe et parfaitement organisée. Elle compte 800 paroisses polonaises, chacune avec son école polonaise, administrées par plus de 1.000 prêtres polonais. A la tête du clergé polonais en Amérique se trouvent depuis quelques années deux éminents prélats, l'archevêque Weber à Chicago, supérieur de l'ordre des Résurrectionnistes, et l'évêque Rhode dont le diocèse est situé dans l'Etat de Wisconsin. L'organisation des Polonais a pour forme principale de nombreuses Unions d'assurances sur la vie, qui, outre l'accomplissement de leurs obligations spéciales, sont les foyers actifs de la vie nationale et la dirigent. Elles créent des écoles, des collèges, fondent des bibliothèques et des cabinets de lecture, construisent des maisons pour les émigrés, publient des journaux et des revues périodiques, président à de grandes cérémonies commémoratives patriotiques. Les plus considérables de ces associations qui ont environ 300.000 membres sont : L'Union Nationale, avec 120.000 membres, la Ligue catholique romaine, avec 100.000 membres, l'Union des femmes polonaises, avec 20.000 membres. Elles ont toutes leur siège à Chicago.

La société gymnastique des « Sokols », com-

prenant plus de 20.000 membres, a son comité central à Pittsburg. Deux grandes institutions s'occupent de l'organisation de la vie nationale des paroisses polonaises : le Conseil National polonais et l'Association des ecclésiastiques polonais. L'action des Polonais américains à l'effet de venir en aide aux innombrables victimes de la guerre en Pologne se concentre aux mains du Comité central de secours à Chicago et du Polish Victims Relief fond à New-York, fondé et dirigé par Paderewski de qui les services sont inappréciables, aussi bien sous le rapport de l'aide aux malheureux en Pologne, que de la défense de la cause polonaise en Amérique. Les offrandes envoyées d'Amérique en Pologne, par l'entremise des sociétés dont nous venons de parler, se montent à environ 6 millions de francs.

Sauf un faible parti socialiste auquel n'appartiennent pas plus de 5 à 8 0/0 des Polonais, et qui sympathise avec l'Autriche, tous les Polonais d'Amérique sont englobés dans deux grands groupes : le parti national et le parti catholique qui sont du côté de l'Entente, et considèrent les Allemands comme le principal ennemi de la Pologne. Ces deux partis se sont unis avec toutes les associations nationales à l'effet de choisir une représentation nationale commune, laquelle a été constituée au mois de juillet 1916 sous le nom de « Département national polonais », sous la présidence de M. Jean Smulski, président de la Banque polonaise de Chicago. Dans ce puissant Département se concentrent 90 0/0 des Polonais d'Amérique; il représente les intérêts polonais à Washington et travaille en étroit accord avec les personnalités politiques qui en Europe luttent pour la Pologne. C'est lui qui a organisé la protestation collective des Polonais américains contre la proclamation des Empires centraux du 5 novembre 1916.

RÉPONSE AUX ALLEMANDS

Nous l'aurons la Pologne?! Hélas quelle Pologne? Disons-nous anxieux comme Hamlet autrefois.

Et qui donc en raillant répond à notre voix?

Qui? Celui qui toujours trompe et ment sans [vergogne.

Eux, la ressusciter? Eux qui l'ont mise à mort!

Comment les écouter et croire à leur franchise!

Le bourreau de jadis en sauveur se déguise?

D'où vous vient, meurtriers, cet étrange remord?

Ce n'est pas de vos mains que doit sortir la Sainte

Dont tous les nobles cœurs exigent le retour;

Non, il faut qu'elle-même échappe à votre

[étréinte,

Et que son aigle blanc chasse enfin le vautour.

Aux enfants de Wreschen qu'épargna le martyr

Demandez leurs avis... Ils sauront vous le dire.

JAN STYKA.

PROTESTATION

Nous avons reçu encore les adhésions suivantes à la Protestation contre la proclamation des empires du Centre :

Ladislav Gąsiorowski, de Rambouillet.	Polonais à Nice :	Mme Gantois, née Spalikowska.	Stefan Bielecki.	Prince André Poniatowski.
Mme Louise Gąsiorowska, née Bielawska.	Comte Stanislas Broel-Plater.	Mydlowski Jan.	Ignacy Piątek.	S. Schtitser.
S. Frankel.	Comte Joseph Broel-Plater.	Dziedzic Joseph.	Stanislas Paubiak.	Poptawska-Landowska.
Andrzej Janiszewski.	Comte Michel Rohoziński.	Parylewicz Theodor.	Michel Plancki.	J. Krzyżanowski.
Franciszek Janiszewski.	Comte Georges Ozarowski.	Dr. Bronislas Winawer.	Joseph Janicki.	Vincent Staymelz.
Jan Pańkowski.	Prince Leon Lubomirski.	Les Polonais à Limoges-Fourche :	Jan Jakóbczak.	C. Krychowski.
Apolinary Pożerski.	Jules Bończa-Tomaszewski.	Casimir Pilichiewicz.	Louis Ablaszek.	M. Walkowiak.
Jeanne Pożerska.	Georges Mrozowiecki.	Joseph Żak.	Michel Gałęziowski.	Jan Duval.
Poptawski Teofil.	Ladislav Gruss.	Lucas Wotoszyński.	Antoni Krzesiński.	G. Rosemann.
Ladislav Loevy.	Louis Humpola, de Paris.	Wasył Iwaśko.	Józef Mądry.	Joseph Kozłowski.
Stanislas Link.	Jan Paulenis.	W. Górski.	Jan Kirsz.	M. et Mme Krassinine.
Teofil Poptawski II, de Varsovie.	Angèle Pautenis.	Pierre Jędrzejewski.	Stanislas Szajur.	Borowi-Borowski.
M. Lewkowicz.	Casimir Link.	Stanislas Krakowiak.	Tomasz Mazur.	Stanislas Kendzierski.
H. Sypniewska.	Mme Matilde Kupś, de La Chesnaye de Biarritz.	Wawrzyniec Dulkiwicz.	Stanislas Nowak.	S. Garfinkiel.
Mme Anne Casimir Fudakowska, de Nice.	Marie Miaskowska, de Grenoble.	Antoni Drozd.	Jan Kubicz.	Jean Zaniewicz.
J. Maliniak.	Mieczislas Kotarski.	Wojciech Czajka.	Jan Olesiak.	Fijałkowski.
Joseph Kass.	Mme Julie de Kozierowska, de Ouchy.	Walenty Smalec.	Stanislas Jakóbczak.	F. P. Rossignon.
L. Weber.	Marie Kozierowska.	Stanislas Wojcik.	Joseph Rybiecki.	Tadeusz Zelechowski.
Le Cercle Polonais à Milan par une lettre de son Président, M. Witold Rajkiewicz.	Jean Kozierowski.	Tomasz Karczmarski.	Jozef Michółka.	Wojciech Bordajewicz.
	Théodor Thaddé Bloch, de Clermont-Ferrant.	Stanislas Szymański.	Jan Ściągalski.	Władysław Sianożęcki.
	Al. Mosticyker.	Wincenty Stępień.	Tomasz Wotoszyński.	Witold Kieyst-Białowiejski.
	Bernard Treller.	Joseph Kwaśniewski.	Mikotaj Jurczyszyn.	Mieczysław Zbroja.
		Michel Lewicki.	de Paris :	Jan Święcichi.
		Pierre Słomka.	Antoni Maciejewski.	Stanisław Szarwarski.
			Józefa Maciejewska.	Jean Szpreglewski.
			Marja Raaff Krystera.	S. Fisch.

AGENCE POLONAISE DE PRESSE

— Les députés polonais de la Diète prussienne et la proclamation austro-allemande.

On sait que le 20 novembre a été discutée à la Diète prussienne une motion des partis de la majorité (conservateurs, conservateurs libres et nationaux libéraux) au sujet de la question polonaise. En ce qui touche la proclamation d'un Etat polonais, cette motion réclame « des garanties militaires, économiques et politiques pour l'Allemagne » ; et, quant aux territoires habités par les « Prussiens de langue polonaise », la motion s'oppose à une solution « qui pourrait en quoi que ce soit faire courir des dangers au caractère allemand des provinces orientales indissolublement liées à l'Etat prussien et indispensables à l'existence de la Prusse et de l'Allemagne et à leur position de grandes puissances ».

Au cours de ces débats sur cette motion, qui a été adoptée à la majorité de 180 voix contre 104, le député abbé *Styczynski* a fait, au nom du Club polonais, une déclaration dont les télégrammes n'ont donné jusqu'à présent que de courts résumés et dont voici les principaux passages :

« En dépit d'une division plus que séculaire qui maintenait les différentes régions de la Pologne au pouvoir de différents Etats, la nation n'a jamais perdu le sentiment de son unité et a mené une lutte pénible pour la liberté nationale. Les continuelles violations des droits des peuples ont été à notre avis une des causes principales de la guerre actuelle. Nous espérons toutefois que ces flots de sang n'auront pas été répandus en vain et que les nations européennes acquerront généralement la conviction que la liberté des autres nations n'est pas contraire aux intérêts de la leur. Avoir reconnu l'importance internationale de la question polonaise marque un pas en avant dans la voie de sa solution définitive, solution dont la nécessité s'impose aujourd'hui à tous. Cette nécessité n'est pas seulement motivée par des principes de justice à l'égard de la nation polonaise, mais aussi, en tant que gage de paix, par l'intérêt international.

« Le manifeste des empereurs d'Allemagne et d'Autriche nous pénètre d'un sentiment de satisfaction, parce qu'il est né de la conscience de cette nécessité et qu'il admet en principe les droits de la nation polonaise à la création d'un Etat indépendant. Mais on avait exprimé la crainte de ne voir qu'une seule partie de la nation polonaise jouir de cette liberté, — liberté qui serait d'ailleurs purement nominale, et cette crainte vient d'être entièrement confirmée par la motion présentée. Selon la volonté des signataires de cette motion — lesquels signataires forment la majorité de cette chambre — on imposera à ce nouvel Etat un si grand nombre d'entraves dans le domaine militaire, social et politique, que sa liberté et son indépendance ne seront qu'apparentes.

« En outre, la suite de la motion prouve que ses signataires rejettent absolument toute entente entre les nations polonaise et allemande. S'ils parlent des « Prussiens de langue polonaise », au lieu de les nommer Polonais

prussiens, ils refusent par cela même d'admettre notre nationalité distincte. A l'heure actuelle, il faut considérer le fait comme une provocation.

« De plus, si déjà les signataires de la motion déclarent dès aujourd'hui qu'il est impossible de régler les conditions politiques internes de façon à enfreindre en quoi que ce soit le caractère allemand des provinces prussiennes de l'Est, l'expérience des dernières dizaines d'années ne laisse comprendre que trop bien ce que cela signifie.

« La nécessité de garantir le caractère censément allemand de notre terre natale a été le motif invoqué pour supprimer l'emploi de la langue polonaise dans l'administration, les écoles et la vie publique et pour affecter plus d'un million de marks des fonds d'Etat à l'extermination systématique de notre population rurale. C'est pour défendre le caractère censément allemand de ces régions que l'on a interdit aux Polonais de s'établir sur leur propre terre et que l'on n'a pas craint même de les chasser de leurs biens par l'expropriation.

« Etant donné la tendance non équivoque de cette motion, nous lui opposons une protestation solennelle. »

— La démocratie nationale du Royaume de Pologne et la proclamation austro-allemande.

Le parti conservateur de la Politique réaliste dans le Royaume de Pologne s'est nettement tenu, comme on le sait, sur une réserve critique à l'égard de la proclamation austro-allemande du 5 novembre. D'autre part la Démocratie Nationale s'est aussi prononcée contre la proclamation dans une résolution que les autorités n'ont pas permis à la presse de reproduire. Cependant d'après les informations parvenues à Cracovie, la résolution votée par la Démocratie Nationale est à peu près conçue en ces termes :

La nation polonaise vise inébranlablement à un Etat indépendant embrassant tous les territoires polonais unifiés. A ce postulat fondamental ne peut donner satisfaction la création au cours de la présente guerre d'un Etat composé d'un fragment de la Pologne, et n'englobant qu'une partie de la nation. Un tel organisme, sans frontières déterminées, ne donnant aucune garantie de durée et de développement national, politique et économique, sous la dépendance inévitable des puissances combattant sur le sol polonais, serait dépourvu des fonctions essentielles d'un Etat. Dans l'intérêt de l'Europe et eu égard à la future situation internationale de la Pologne, la question polonaise ne saurait être traitée comme question intérieure de n'importe lequel des Etats copartageants, ni laissée à la décision unilatérale de n'importe lequel des Etats intéressés ; la question polonaise doit, au contraire, être réglée par tous les facteurs desquels le sort de la Pologne dépendra à l'avenir.

A ces causes, conclut la résolution, la Démocratie Nationale s'oppose à ce que le Royaume soit détourné de l'attitude de neutralité, la seule

indiquée en ce moment, et entraîné à prendre des engagements d'un seul côté, ce à quoi le pousse la proclamation austro-allemande. La Démocratie Nationale ne voit aucune raison de s'écarter de la ligne politique suivie jusqu'ici.

— Une partie des groupes politiques du Royaume constituent un Conseil national.

Un télégramme nous annonce la constitution d'un Conseil national à Varsovie. Ce n'est pas une institution nationale générale, mais plutôt une organisation des partis qui collaborent à la réalisation d'un Etat polonais sur les bases de la proclamation austro-allemande du 5 novembre et dont les représentants ont pris part aux délégations qui se sont rendues à Berlin et à Vienne avant la proclamation. Il s'agit ici du Comité central national, organisation radicale à tendances socialistes, de l'austrophile Ligue de l'Etat polonais et de deux autres partis de nuance similaire : le Parti National et le Parti du Travail national. Parmi les membres du Comité du Conseil, on cite : MM. Brudziński, recteur de l'Université, Chmielewski, Dzierżicki, le comte Ronikier, etc.

Se sont abstenus d'entrer dans ce Conseil : la Démocratie nationale qui, dans toutes les élections à la Douma, a remporté la victoire dans presque toutes les circonscriptions du Royaume, le Parti conservateur de la politique réaliste, le Parti polonais progressiste et l'Union progressiste.

— Opposition des groupements qui se basent sur la proclamation austro-allemande.

Nous avons déjà annoncé la création, à Varsovie, d'un Conseil national, organisation des partis qui collaborent à la réalisation d'un Etat polonais sur des bases de l'acte austro-allemand du 5 novembre. Le Conseil national ainsi constitué et auquel a adhéré — constatons-le à titre d'information complémentaire — l'Union progressiste, a présenté au gouverneur von Beseler les deux exigences suivantes : 1) la proclamation d'un régent choisi dans une des dynasties catholiques régnantes ; 2) la nomination, par les monarques des deux Empires centraux, d'un Conseil d'Etat du Royaume de Pologne.

Ces demandes sont en opposition avec les projets du gouvernement allemand qui tendent à placer le Royaume de Pologne sous la dépendance unilatérale de l'Allemagne et à remettre tous les pouvoirs, pendant la guerre — selon la « Germania » de Berlin — entre les mains d'un lieutenant-général en la personne, semblait-il, du général-gouverneur von Beseler.

L'austrophile Ligue de l'Etat polonais, qui fait partie du Conseil national, a voté une résolution où il est dit que « le fond et la forme » par lesquels les autorités d'occupation ont déterminé le caractère du Conseil d'Etat et de la Diète « rendent impossible à la société polonaise la participation à des institutions ainsi conçues. »

Nous tenons à faire observer à ce propos que les partis politiques qui ne sont pas entrés dans le Conseil national, vu sa tendance politique, ont décidé de ne prendre part, en aucun cas, aux élections à la Diète et au Conseil d'Etat du Royaume de Pologne.

— La question lithuanienne et l'enrôlement des Polonais en Lithuanie.

Le 5 novembre, jour où parut le manifeste austro-allemand annonçant la création d'un Etat polonais autonome, la « *Kowнар Zeitung* » publiait la déclaration suivante : « Le manifeste contient des dispositions concernant l'avenir des parties nationales-polonaises du pays qui depuis longtemps se trouvaient sous la domination russe. Il ne touche pas à la question de l'avenir de la population lithuanienne. La décision dans cette question doit intervenir plus tard. Or, le fait que l'administration de la Lithuanie dans la zone d'occupation allemande possède une organisation à part, donne l'indication évidente que les Allemands veulent maintenir et protéger les aspirations nationales distinctes de la population lithuanienne. »

Néanmoins, malgré cette restriction politique relativement aux frontières de l'Etat polonais projeté, le « *Wiedenski Kurjer Polski* » (Courrier polonais de Vienne) nous apprend que la proclamation du 9 novembre des généraux-gouverneurs touchant le recrutement militaire, a été affichée, non seulement dans le Royaume de Pologne, mais aussi dans les autres territoires occupés, où résident des Polonais. A *Wilna* elle a été publiée le même jour qu'à Varsovie.

BULLETIN

● L'opinion de Paderewski.

Le grand compositeur et citoyen polonais, Ignace Paderewski, questionné récemment à New-York sur ce qu'il pense de la proclamation austro-allemande, a répondu :

« Elle ne fera qu'augmenter les souffrances de notre malheureuse nation. »

● **Inventions allemandes.** La propagande allemande ne fait pas grand choix des moyens auxquels elle a recours. Ainsi, récemment les journaux de Berlin et de toute l'Allemagne se sont fait l'écho des bruits les plus fantastiques sur l'attitude qu'auraient observée les Polonais de Paris à l'occasion de la proclamation par les Allemands du soi-disant Etat indépendant polonais. On lisait, entre autres, dans la *Strasburger Post* ce qui suit :

« Les Polonais de Paris se sont réunis à l'occasion de la reconstitution de leur patrie. Le professeur Bobinski (*sic!*) président de la « Société de Pologne » (*sic!*), se fit l'interprète de la joie qu'éveille cet événement dans tous les cœurs polonais.

« Il exprima, de plus, l'espoir que la Pologne ne serait pas de nouveau livrée à ses oppresseurs russes et que la France serait la première à reconnaître l'autonomie du nouvel Etat.

« Il alla même plus loin en ajoutant : « Peut-être la Pologne deviendra-t-elle un jour le médiateur d'une entente franco-allemande. » Ces paroles déchainèrent dans la minorité des Polonais complètement acquis à la France une bruyante opposition à la suite de laquelle l'autorité fit clore la réunion et arrêta Bobinski. »

Cette information, fautive d'un bout à l'autre, a été relevée par les *Débats* qui font à juste raison remarquer que dans les milieux de la colonie polonaise à Paris personne n'a jamais entendu parler du professeur Bobinski qui sans doute n'existe pas plus que la « Société de Pologne » également inconnue des Polonais de Paris et de la police française.

Nous pouvons de notre côté affirmer de la manière la plus catégorique qu'il ne s'est produit à Paris aucune manifestation polonaise qui ait amené la police à intervenir. D'ailleurs, les Polonais de Paris ne sont pas dupes de la comédie de libération que joue l'Allemagne et personne d'entre eux ne se serait en aucun cas associé à la manifestation du pseudo-Bobinski.

Cette nouvelle invention de la propagande allemande permet d'apprécier à leur juste valeur les nouvelles répandues par les journaux allemands sur le soi-disant enthousiasme que manifestent nos compatriotes du Royaume au sujet des proclamations austro-hongroises. Si tout ce qu'ils racontent à ce sujet est aussi véridique que l'histoire du professeur Bobinski et de sa « Société de Pologne », on peut être suffisamment fixé sur la véritable attitude de la population du Royaume.

● Revue de Pologne.

Vient de paraître le numéro de décembre 1916 de la *Revue de Pologne* qui contient des documents relatifs à la proclamation du Royaume de Pologne, — une adresse des Femmes polonaises à Charles Richet et sa réponse. — M. Edmond Pot-

tier, de l'Institut, — M. Marian Himner, volontaire polonais, — La question polonaise et le « *Temps* », — Hilaire Belloc. Le Rétablissement de la Pologne (Land et Water). — M. J.-J. Kowalczyk. L'Emigration polonaise.

● Conférence.

Le samedi 16 décembre, à 8 h. 1/2 du soir, aura lieu, sous la présidence de M. Charles Richet, dans la salle de la Société des Agriculteurs, 8, rue d'Athènes, la conférence de M. Félix Gaiffe, professeur au lycée Carnot, sur l'Art dramatique polonais. Cette conférence sera suivie d'une audition d'artistes de l'Opéra-Comique et du Concert Lamoureux. Les billets, en vente à l'entrée, à raison de 5, 3, 2 et 1 francs.

LA VILLE DE PARIS procède au remboursement ou au renouvellement au gré des porteurs des Bons échus

On se souvient qu'en vertu d'un décret rendu en Conseil d'Etat le 22 juin dernier et publié le 27 du même mois au *Journal Officiel*, la Ville de Paris, conformément à la délibération de son Conseil Municipal en date du 31 mai précédent, a été autorisée à procéder, pendant toute la durée des hostilités, au renouvellement, par périodes successives de six mois ou d'un an, des **Bons Municipaux**, émis jusqu'à ce jour.

Il va de soi que les porteurs de Bons échus qui désirent en obtenir le remboursement n'ont qu'à présenter leur titre à la Caisse municipale le jour de l'échéance pour en recevoir tout de suite le paiement en capital et intérêts.

Mais le plus grand nombre de ces porteurs a toujours préféré conserver cette excellente valeur. C'est ainsi que, pour l'opération de renouvellement ou de remboursement effectuée depuis le 28 juin dernier, et qui a pris fin le 30 octobre, il a été présenté à ce jour 130.040.000 francs (valeur en capital) de **Bons Municipaux**, sur lesquels 106.280.000 francs ont été renouvelés. Les autres 23.760.000 francs ont été remboursés, mais ils ont fait immédiatement l'objet de nouvelles souscriptions. Il n'en reste à placer que pour 346.000 francs seulement représentant les remboursements des tout derniers jours.

A partir du 2 novembre ont commencé les opérations de remboursement ou de renouvellement des Bons qui viendront à échéance à compter de cette date jusqu'au 30 avril prochain.

Les nouveaux Bons offrent les mêmes avantages que les anciens. Ceux à six mois donnent un intérêt net annuel de 5,25 0/0 et ceux à un an un intérêt net de 5,50 0/0.

Les porteurs qui voudront bénéficier des avantages du renouvellement, — et ce sera certainement la très grande majorité, sinon la totalité des intéressés, — auront à remettre leurs Bons le jour de l'échéance à la Caisse municipale qui leur versera immédiatement les intérêts échus et leur délivrera, suivant leur demande, un nouveau Bon, soit à six mois, soit à un an.

Il ne faut pas perdre de vue que la Ville de Paris tenant à la disposition des porteurs le montant des Bons dès leur échéance, ces Bons cessent de produire intérêt à compter du jour où ils sont échus. On ne saurait donc assez recommander aux porteurs de présenter leurs Bons à la Caisse municipale le jour même de leur échéance pour en obtenir soit le remboursement, soit le renouvellement.

REVUE DE LA PRESSE

La France du 25 novembre publie un excellent article de M. André Lebey, député :

« Tout ce qui sera fait pour la Pologne servira la cause des Alliés. La Russie en tirera encore plus de bénéfices qu'eux. Elle y a plus d'intérêt qu'aucune autre puissance. Seul, un royaume de Pologne réellement constitué peut balancer la formidable puissance germanique et mettre, en partie, à néant, la Mittel-Europa qu'ébauchent les Empires du Centre. Voyons même les choses comme elles sont : la mort de François-Joseph a fait un seul bloc des empires centraux ; c'est un seul empire déjà, l'empire d'Allemagne, qui groupe ce qui constituait autrefois deux Etats encore à peu près distincts. L'heure est grave ou, si l'on trouve le mot excessif en tout cas importante. Il s'agit de ne plus commettre de faute.

« Les événements, qui tournent pour nous, nous indiquent notre devoir. Si l'Allemagne a toujours été là où elle devait aller — elle le montre encore en ce moment en Roumanie, — elle n'a jamais tiré complètement le béné-

fice de son action. Il semble même que, par un contre coup bizarre du destin, elle nous réveillait en nous indiquant ce que nous devions faire. A plusieurs reprises ainsi nous nous sommes donc réveillés, mais sans jamais tirer non plus tout le bénéfice nécessaire de notre sursaut.

« L'heure est venue de nous réveiller, cette fois, tout à fait et d'agir. »

Le *Petit Journal de Maine-et Loire* du 22 novembre (Joseph Joubert) :

« Pendant des siècles la Pologne a servi d'Etat tampon. N'est-ce pas grâce au dépeçement de cette monarchie (au XVIII^e siècle l'Etat le plus puissant de l'Europe Orientale) que les insatiables descendants du petit margrave Albert de Brandebourg, qui « à genoux » prêta au roi de Pologne à Cracovie serment de fidélité, parvinrent à balancer l'influence des orgueilleux Habsbourg jusqu'à leur ravir l'hégémonie en Allemagne et les réduire au vasselage politique!

« Il est indispensable pour le repos de l'Europe de dresser une solide barrière contre les flots débordants des Teutons dans ces fameuses Marches de l'Est, où leur insolence grandit à l'égard des peuples slaves. Cette barrière, c'est la Pologne unie qui la formera.

« La Pologne, véritable « expression géographique », indispensable comme bouclier de la civilisation même, ce qu'on appelait autrefois « la Chrétienté », est destinée à servir à l'Est de couverture au monde slave, comme les provinces rhénanes, placées par les traités caduques de 1815 sous la domination prussienne, doivent le faire à l'Ouest pour garantir la France et la Belgique contre les furieux assauts des Germains. Il faut absolument que le Rhin redevenu la frontière occidentale de la Gaule moderne, mette à l'abri d'un coup de main de l'ennemi héréditaire la capitale de la France, vers laquelle routes d'invasions concourent toutes les vallées, même celle de la Somme.

« Comme M. l'Abbé Wetterlé l'a fait ressortir dans sa magistrale conférence à Angers (et ce devrait être notre « delenda Carthago », de Caton) :

« Vis à vis de nos morts et des générations futures, nous avons le devoir de créer une France puissante rentrant dans les grandes traditions de l'Histoire, de la Monarchie et de la République, une France ayant retrouvé les frontières que Dieu même lui a assignées en créant les fleuves et les montagnes, c'est-à-dire les Alpes, les Pyrénées et le Rhin. »

« La Pologne et le Rhin, puissantes défenses symétriques, voilà les deux remparts, l'un régional l'autre naturel, qu'il est nécessaire d'opposer aux hordes germaniques, tout en arrêtant court les velléités de « Mitteleuropa », gigantesque conception des plus dangereuses ; car qui peut assurer que quelque jour à venir, à la suite d'une crise imprévue, les morceaux de l'Allemagne vaincue et disjointe ne se rassembleront pas pour former une masse belliqueuse se ruant encore sur les pays slaves et français? Avec la Pologne et la frontière du Rhin, le grand péril germanique sera écarté pour nos fils, (les survivants du plus terrible duel de l'histoire), appelés à conserver immaculés l'honneur et la gloire de la race française! »

Le *Gaulois* du 8 novembre vient de publier une « Réponse aux Allemands » écrite par M. Jean Styka sous forme de sonnet, dont nous avons dû retarder la publication faute de place.

J'Accuse, de novembre :

Les alliés sont donc unanimes pour dénoncer la nouvelle violation du droit dont l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie se rendent coupables.

Qu'ils réfléchissent cependant aux bénéfices matériels que vaut aux empires du Centre ce coup d'audace. Bénéfices momentanés, sans doute, mais la guerre elle-même n'est que momentanée.

Et qu'ils en tirent cette indication, cette expérience qu'en diplomatie, comme en guerre, il faut savoir se décider et agir à temps.

Ils devraient enfin bien connaître la manière du kaiser, qui est un type dans le genre de Cantorbéry, de Shakespeare : « C'est moi qui fais le mal, dit le personnage du célèbre écrivain, et c'est moi qui commence à crier le premier. Je mets à la charge d'autrui les méfaits que j'ai tramés... Je leur dis, avec une citation de l'Ecriture, que nous devons rendre le bien pour le mal, et c'est ainsi que je revêts la nudité de ma scélératesse de vieilles loques de phrases volées aux livres sacrés et que je parais un saint, alors que je remplis davantage la personne du diable. »

Si vous faites en sorte qu'un Polonais ne puisse jamais devenir un Russe, je vous réponds que la Russie ne subjuguera pas la Pologne.

J.-J. ROUSSEAU. (*Consid. sur le Gouv. de la Pologne.*)

... Commencez toujours par donner aux Polonais une grande opinion d'eux-mêmes et de leur patrie : Après la façon dont ils viennent de se montrer, cette opinion ne sera pas fautive.

J.-J. ROUSSEAU. (*Consid. sur le Gouv. de la Pologne.*)

dziwą wartość dla Niemiec, gdyż zmusić do przyjaźni nikogo nie można; wytworzyć się ona może jedynie na podstawie obopólnego porozumienia i wzajemnej dobrej woli. Z tego punktu widzenia obrona przez rząd kombinacja dla utworzenia państwa polskiego uważana jest przez socjalistów za połowiczną, co w przyszłości zemścić się jeszcze może. Także w obozie liberalnym odzywają się wątpliwości, czy wszelkie trudności przy współpracy polsko-niemieckiej dadzą się odrazu i łatwo pokonać.

STRONNICTWA POLITYCZNE

Czytamy w « Kurjerze Warszawskim » :

W ostatnim czasie, ujawniło istnienie swoje u nas około 20 ugrupowań politycznych polskich, mianujących się stronnictwami, związkami, ligami itd.

Nie będziemy tutaj wchodzić w rozbiór pytania, o ile takie różniczkowania partyjne odpowiadają rzeczywistości różniczkowaniu opinii wśród ogółu lub choćby różniczkowaniu zasad, ani też pytania co do znaczenia i wpływu tych lub innych nieznanych, lub mało znanych grup lub grupek. Sądźmy bowiem, że ten podział na stronnictwa, jak wiele innych dziedzin naszego życia politycznego, odbywa się bez należytego przygotowania, że twórcy wielu stronnictw nie zdają sobie często sprawy z tego, co to jest partja polityczna, jakim powinien być jej cel, znaczenie, organizacja, sposób działania, że to, co u nas nazywa się stronnictwami, często zupełnie niemi nie jest.

Nasze życie partyjne, szczególnie w zaborze rosyjskim, bardzo mało rozwinięte, toczyło się wogóle w warunkach wyjątkowych. To też my bardziej, niż jakikolwiek inny naród, zastanowić się musimy nad pytaniem, co to są te ugrupowania, które tak doniosłą grają rolę w życiu politycznym narodów współczesnych, czem one być powinny dla nas w chwili obecnej w szczególności ?

Rzecz oczywista, że nie możemy tutaj wyczerpać całego przedmiotu, bo na to trzeba by napisać duże dzieło, a ograniczyć się musimy do wskazania zasadniczych cech partji politycznych.

Robert Mohl n. p. dawno już zrozumiał « stronnictwo polityczne, jako związek ludzi, którzy z przekonania o jakiej prawnej, moralnej, ekonomicznej lub politycznej potrzebie, nadają władzy państwowej pewien kierunek, urządzają pewne instytucje i położenia w państwie, a to w tym celu, aby (stosownie do szczególnej organizacji) albo sami na drodze legalnej rząd ujęli, lub przynajmniej stanowczy na niego wpływ wywierać mogli. Stronnictwo ma na myśli ideał państwa, za którego pomocą spodziewa się sprowadzić pomyślność wszystkich, rozumie się więc, że i swoich własnych członków; ale nie ma bezpośrednich celów egoistycznych. Wie, czego chce, otwarcie się do tego przyznaje i usiłuje zyskać sobie jaknajwięcej zwolenników. Każde żywotne i całkowite stronnictwo ma mniej lub więcej wybitny kształt i uznanych przywódców ».

Określenie partji politycznych Mohla dotychczas utrzymało swe znaczenie, i powtarza się w swej istocie we wszystkich podręcznikach, choć innymi wypowiedziane wyrazami. Ma ono dla nas tę dogodność, jako punkt wyjścia naszego rozumowania, że zawiera w sobie wszystkie istotne cechy stronnictw, które tutaj chcemy uwydatnić.

Rzecz oczywista, że, jak żadnego określenia z zakresu prawa państwowego nie możemy dosłownie zastosować do naszych odmiennych warunków, tak i naszych stronnictw politycznych nie możemy podciągać, bez zastrzeżeń, pod schematy, stosowane dla stosunków, w których żyją narody niepodległe.

Pomimo różnic wszakże pomiędzy ich położe-

niem a naszym, przytoczone powyżej określenie wiele nauczyć nas może.

Powiada ono przedewszystkiem, że stronnictwa polityczne są to związki ludzi, dążące do opanowania władzy państwowej lub przynajmniej do jaknajskuteczniejszego na nią oddziaływania. Myśmy w warunkach dotychczasowych pierwszego z tych celów stawiać sobie nie mogli. W roli mniejszości narodowych, prowadzić mogliśmy w parlamentach i poza niemi tylko politykę obrony swoich specjalnych interesów narodowych, stawiając je z konieczności wyżej, niż interes państwowy, często go państwu przeciwstawiając. Cel ostateczny stronnictw w warunkach normalnych: zdobycie władzy państwowej, przez opanowanie stanowisk rządowych (ministerjów) był dla nas niedostępny. Byliśmy, jako całość, zawsze tylko stronnictwem narodowym (Koło polskie), a, jako takie, mniejszością. Nasze podziały [partyjne zatem nie były to różniczkowania stronnictw, takie, jak np. w Anglii lub we Francji, ale rozbięcie na części jednego stronnictwa narodowego, przeciwstawiającego się wszystkim innym jednością swych dążeń, o charakterze partykularnym, a nie ogólnopństwowym. A jednak w istocie rzeczy i myśmy walczyli o władzę: nie o jej opanowanie, ale o to, aby na nią; o ile możliwości, w kierunku dla nas pomyślnym oddziałać lub jej przeciwdziałać. Uciekaliśmy się w tym celu do środków parlamentarnych i do wszystkich innych możliwych.

Jakkolwiek warunki się zmieniły, istota naszych stronnictw zmianie nie uległa. Jak dawniej walczyły one o władzę. Tym razem wszakże nie chodzi tylko o wpływ na nią, ale o jej zdobycie. Czem jest wobec takiej dążności nasz podział na stronnictwa? Wszak wszyscy znajdujemy się w tych samych warunkach obiektywnych, wszyscy mamy te same dążności i te same trudności na drodze. Więc podział nasz na stronnictwa jest znowu rozbięciem na cząstki jednolitej dążności. Jeżeli jest on do pewnego stopnia usprawiedliwiony, ze względu na możliwe różnice poglądów na drogi i środki, prowadzące do celu, to nie można usprawiedliwić nadmiernego rozproszkowania naszych partji. Czyżbyśmy rzeczywiście mieli tyle dróg do zdobycia własnego państwa, ile jest u nas stronnictw? Rzecz oczywista, że można wytworzyć teoretycznie bardzo wiele koncepcji i pomysłów, różniących się wzajemnie pewnymi subtelnyimi odcieniami, ale taka koncepcja lub pomysł, choćby znalazła kilku lub kilkunastu zwolenników, nie może jeszcze stanowić podstawy do stworzenia stronnictwa.

Musi ono bowiem mieć na celu jakiś czyn polityczny, zdobycie władzy, dla urzeczywistnienia swego programu społecznego, ekonomicznego, prawnego. Musi ono mieć ambicję i dążyć do popularności, do zdobycia zwolenników, koniecznych mu dla poparcia jego dążności. Musi mieć kształt widoczny i znanych przywódców. Czy my mamy tyle sił, aby można je podzielić pomiędzy wszystkie nasze stronnictwa, i tylu wybitnych, wyrobionych polityków, aby można było im powierzyć tak wiele buław hetmańskich? I to wobec tak jednolitych zadań na zewnątrz ?

Niepożądane zjawisko rozproszkowania naszych stronnictw stąd pochodzi, że większość grup, które noszą tę nazwę, nie posiada żadnych szerszych ambicji, nie dąży ani do władzy, ani do zdobycia zwolenników, nie legitymuje się żadną wybitną jednostką na czele, a co najważniejsza nie ma tego programu wszechstronnego, któryby je czynił zdolnym do ujęcia władzy w swoje ręce, skoro nastęrczy się ku temu możliwość.

Z istoty stronnictw politycznych, jako organizacji, mających na celu zdobycie władzy,

wynika, że każda partja polityczna w ścisłym znaczeniu musi mieć gotowy całkowity program społeczny, ekonomiczny, prawno-państwowy, musi mieć plan ustroju państwa i jego administracji, musi posiadać cały ryznsztunek programowy, konieczny dla ujęcia rządu w swoje ręce.

Dziś bardziej niż kiedykolwiek stronnictwa nasze powinny czuć konieczność posiadania wszechstronnych programów, stanowiących, jak to widać z przytoczonego powyżej określenia, najistotniejszą cechą stronnictw politycznych. Zresztą i bez żadnych rozumowań teoretycznych, zdrowy rozum i logika powie nam, że grupa, która nie jest gotowa do ujęcia rządu w swoje ręce, nie ma znaczenia stronnictwa i nie ma żadnej wartości politycznej, szczególnie dla nas i w tej chwili, kiedy ten rząd trzeba dopiero zbudować.

W chwili obecnej, wbrew powszechnemu mniemaniu, potrzebne nam są stronnictwa skończone i zupełne, a nie ligi, czyli grupy o celach poszczególnych. Ich nadmierna ilość stąd pochodzi, że, operując całą swoją racją bytu na jakimś szczególe polityki narodowej, mogą się dla każdego szczegółu rozdrabniać do nieskończoności. I oto zło, nad którym u nas oddawna i niejednokrotnie bładano, ujawniło swe źródło: wiele naszych stronnictw, zarówno na prawicy, jak w centrum i na lewicy, powstało wskutek nieuznawania istotnych cech i zadań rzeczywistego stronnictwa, a po części i ich roli w chwili bieżącej i w najbliższej przyszłości.

Nad tem nasze stronnictwa zastanowić się powinny, a może okaże się, że wiele z nich istnieje bez żadnej potrzeby. H. Z.

OPINJE POLSKIE

Wychodząca w Moskwie « Gazeta Polska » pisze, z powodu proklamacji austro-niemieckiej o utworzeniu Państwa Polskiego, co następuje :

« Generał gubernatorowie wojenni warszawski i lubelski ogłosili, że cesarze niemiecki i austriacki « zgodzili się na utworzenie państwa niezależnego z rządem dziedzicznym monarchicznym i ustrojem konstytucyjnym » — z tych obszarów polskich, które zostały odebrane państwu rosyjskiemu. « Ścisłejsze oznaczenie granic Królestwa Polskiego zamierzone jest w przyszłości. »

« Cóż dają te akty w swej treści, jaki jest stosunek ich do ideałów zjednoczenia narodowego i wolności, które muszą być gwiazdą przewodnią dla każdego narodu żywotnego ?

« Państwa centralne nie tylko nie zamierzają stworzyć Polski zjednoczonej, ale, przeciwnie, utwierdzają dawne rozbiory, zapowiadając nawet nowy przez « ścisłejsze oznaczenie granic ».

« Ma to być Polska nie tylko bez Poznania i Gdańska, ale nawet bez Krakowa, słowem, twór, pozbawiony możliwości życia samodzielnego i rozwoju.

« Zresztą Polski naprawdę niepodległej państwa centralne tworzyć nie myślą: « nowe królestwo » ma « przylegać ściśle » do « obu mocarstw sprzymierzonych » — tembardziej tedy będzie ono pozbawione możliwości samoistnego rozwoju.

« Ani ze stanowiska ideału jednności narodowej ani niepodległości krok mocarstw centralnych narodu polskiego zadowolić nie może.

« Cel tego kroku jest jasny.

« Komunikaty gen.-gubernatorów wojennych zapowiadają tworzenie w Polsce « własnej armji » — rzecz prosta po to, by walczyła ona po stronie mocarstw centralnych.

« W tem leży tragiczny dla nas węzeł sytuacji.

« Stwierdzić to musimy, że błędy polityki rosyjskiej, w stosunku do sprawy polskiej, przyczyniły się do wytworzenia tego tragicznego węzła. Niemcom pozostawiono zupełną swobodę działania w kwestji polskiej, nie uczyniono nic, by zamiary ich uprzędzić i sparaliżować je.

« Żałować należy, że sprawa państwowości polskiej postawiona została przez Niemcy nie zaś przez Rosję, która jedynie postawić ją może szerzej i skuteczniej.



STOWARZYSZENIE PODATKOWE

B.D.I.C

PRACUJĄCEJ KOLONJI POLSKIEJ WE FRANCJI

NA KORZYŚĆ OFIAR WOJNY W POLSCE

Association des Imposés volontaires polonais

Au profit des Victimes de la guerre en Pologne

(DÉCLARÉE A LA PRÉFECTURE DE POLICE DE PARIS, SOUS LE N° 156.993)

SPRAWOZDANIE KASOWE

ZA CZAS OD WRZEŚNIA 1915 R. DO 31 WRZEŚNIA 1916 R.

PP.	Fr. c.	PP.	Fr. c.	PP.	Fr. c.	PP.	Fr. c.
156. Augenlicht.	28 »	196. Czajda.	8 »	29. A. Geisler	9 »	8. K. Konieczny	24 »
143. Azéma.	22 »	245. Cieślik.	8 »	35. I. Głowacki	9 »	12. I. Krzyżanowski	12 »
262. Adamczyk.	2 »	284. Chmieliński	6 »	63. Guttmayerowa	22 »	20. Kaczmarkiewicz	55 »
248. Andryjan	12 »	18. W. Doleżał	36 »	69. Ed. Guttmayer.	20 »	37. Korzeniowska	8 »
34. W. Baczyński	5 »	70. Długołęska.	14 »	71. B. Guzczowski.	6 »	40. Kokoczyński	10 »
38. Budzyn	55 »	90. A. Demczuk.	17 »	74. K. Guzczowski.	27 »	43. L. Kozłowski	20 »
50. Brzeziński	43 »	103. I. Duval.	16 »	80. K. Gajecki	55 »	94. J. Konikiewicz	40 »
54. Basiński	40 »	127. K. Drzewieccy.	25 »	124. K. Gajecki	30 »	100. Klingslandowa	140 »
86. K. Bordecki	16 »	172. A. Duczman.	31 »	144. Goldschneider	45 »	113. C. Krzwicka	17 »
106. Z. Ben.	8 »	184. Drabik.	18 »	165. Goldstein	12 »	115. A. Kosno	15 »
129. I. Butterwasser.	8 »	197. Dobrzycki.	20 »	220. Grinberg.	2 »	137. L. Kohn.	16 »
140. St. B.	55 »	198. Dombrowski.	6 »	252. Gagnsau.	4 »	139. P. Kozieł	8 »
175. I. Budziński	20 »	200. Dydula	3 »	296. Gawroński.	3 »	151. J. Krzesiak.	36 »
208. Budzyński	10 »	209. Dürka.	4 »	28. Hieronimko	10 »	155. W. Karolewski.	5 »
237. Bodnar	20 »	224. Dyk.	3 »	67. C. Hauffels	2 »	163. L. Kocociński.	40 »
241. Biskupski	2 »	236. Dołozynski	23 »	104. F. Halba	30 »	168. S. Koenig	12 »
268. Budzyński	8 »	238. Dr Daum	15 »	158. Halas	21 »	171. J. Klis.	9 »
270. Brzezińska	8 »	261. Duziak	6 »	305. Halaczek.	3 »	173. A. Kukucz.	30 »
271. Babiańczyk	3 »	288. Dross	9 »	61. J. Iwiński	18 »	174. J. Kukucz.	30 »
277. Bałzukiewicz.	2 »	293. Diermayer.	15 »	135. B. Izdebski	5 »	190. Kochanowska	15 »
278. Bentkowski	5 »	310. Dyczakowski.	6 »	178. Dr Izbicki	12 »	216. Karasiński.	12 »
300. Bochynek	10 »	128. A. Epstein.	70 »	275. Isambert.	4 »	218. Kowalski.	10 »
301. Bomba.	8 »	136. Epstein	17 »	11. E. Jedliczka	30 »	223. Kwadrans	6 »
1. J. Czerwiński.	65 »	205. Eckert.	20 »	17. Z. Jaworski	55 »	231. Kaniewski	3 »
2. K. Czechowski.	16 »	31. Furdzik	30 »	21. B. Jodkowski	55 »	232. Krzepisz.	3 »
25. A. Ciechomski.	24 »	52. M. Flinikowski.	90 »	22. J. Jankowski.	20 »	234. Klasa.	16 »
30. E. Czerwiński	6 »	59. Faferko	36 »	49. Jokish.	60 »	235. Karmazin	4 »
45. Czechowska	8 »	65. J. Finkelstein	10 »	77. A. Jakubowski.	22 »	242. Kowalik	3 »
60. W. Cel	5 »	92. St. Faliński	48 »	98. Sz. Jarko	9 »	247. Kiljański.	14 »
64. J. Czarniecki.	26 »	93. W. Faliński	50 »	101. R. Jędryczka.	42 »	249. Kawczyński	9 »
73. L. Chmielewski	80 »	132. P. Faliński	45 »	112. S. Jezierska	14 »	250. Kapusta	8 »
75. M. Czerwiński	40 »	162. Fuss-Alter	1 »	121. Dr K. Janowicz.	45 »	258. Kret	15 »
82. J. Cieślewski	3 »	291. Fediuw	3 »	125. G. Jarmołow.	16 »	259. Kwiatkowski	6 »
85. J. Chojnacki.	115 »	272. Feldman.	2 »	148. B. Jankowski.	28 »	263. K.	» »
114. A. Cierplikowski	20 »	251. Feyerstein	6 »	214. Janowicz.	8 »	265. Kokoczyńska	4 »
134. W. Czarnecki	18 »	10. St. Guttmayer	65 »	257. Jańczuk	8 »	269. Kurek.	5 »
152. P. Cypruch	25 »	14. L. Goździkowski	60 »	306. Jakubiak.	2 »	286. Karwowski	15 »
160. Czech.	21 »	24. J. Grandès.	23 »	309. Jarosławski	5 »	292. Kremlamson.	6 »

